

UNITE CAPITALISABLE COMPLEMENTAIRE « DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS »

Annexes de l'arrêté du 23 juillet 2004 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » associée aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport modifiées par l'arrêté du 4 janvier 2007 et du 11 décembre 2012

OBJECTIF DE LA FORMATION

✓ EC de diriger un accueil collectif de mineurs

| OBJECTIFS | CONTENUS |
|--|---|
| EC d'inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et social d'un accueil collectif de mineurs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Règlementation des accueils de mineurs <ul style="list-style-type: none"> • Les différents types d'accueil collectif de mineurs • Le cursus BAFA • Les normes d'encadrement • Les déplacements • La baignade • Les APS • L'hygiène et la sécurité |
| EC de conduire un projet pédagogique en accueil collectif de mineurs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions de projets et conceptions éducatives <ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs éducatives • Les projets |
| EC de gérer le personnel d'un accueil collectif de mineurs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe d'animation : constitution, recrutement, embauche ✓ L'animation de l'équipe ✓ Notions d'autorité, de liberté, de sanction |
| EC d'assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Echancier des tâches à réaliser avant, pendant et après l'ouverture d'un ACM ✓ L'élaboration du budget ✓ L'équilibre alimentaire, les menus, l'économat ✓ Le droit du travail ✓ Les partenaires, la communication ✓ La vie quotidienne en ACM ✓ Les rythmes de vie |